

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Redressement judiciaire d'ACA France (conduite en fauteuil), malfaçons, tentative d'escroquerie, des dizaines de clients handicapés captifs

Comment une société française fondée par un carrossier inventif a fabriqué des véhicules adaptés pour conduire en restant dans son fauteuil roulant, avec ou sans un joystick à la place du volant. Et comment cette société, reprise par un financier en arrive à tenter d'escroquer, de ne plus assurer un SAV de qualité et à priver d'autonomie des personnes handicapées captives.

Je suis Odile Maurin, élue municipale de Toulouse et présidente d'association de défense des droits des personnes handicapées, et j'organise une conférence de presse pour dénoncer les pratiques d'ACA France, leader français des véhicules aménagés pour la conduite en fauteuil roulant avec ou sans joystick, en redressement judiciaire depuis décembre 2024. J'ai une maladie génétique rare qui m'oblige à me déplacer en fauteuil roulant électrique et à être assistée au quotidien.

UN MARCHÉ DE NICHE EN QUASI-MONOPOLE ET UN PROBLEME SYSTEMIQUE

ACA France (Eysines, 33) occupe une position dominante sur le marché des véhicules spécialement aménagés pour personnes conduisant en fauteuil roulant avec joystick. Ces véhicules, d'un coût de 100 à 150 000 €, constituent l'unique solution de mobilité autonome pour des dizaines, voire centaines de personnes en situation de handicap lourd.

Depuis la revente de l'entreprise en 2022, la qualité de service s'est effondrée, laissant des clients captifs sans alternative, contraints de subir malfaçons et dysfonctionnements récurrents.

Au-delà, il faut souligner le caractère systémique de la problématique. En effet, le validisme structurel de la France fait que tout ce qui constitue notre environnement est fait par et pour les valides, sans prendre en compte nos besoins et nos différences. En effet, ce ne sont ni nos incapacités ni nos déficiences qui empêchent notre participation à la vie en société, mais bien les choix d'inaccessibilité et de manque d'aménagements raisonnables pour nous permettre de participer sur la base de l'égalité avec les personnes valides.

UN CAS EMBLÉMATIQUE : 3 ANS D'ERRANCE ET RISQUE D'IMMOBILISATION

J'ai acquis mon Skoda Yeti aménagé avec joystick en 2018 pour 82 000 € grâce à des financements MDPH et de l'épargne personnelle. Suite à un accident non responsable en juillet 2022, mon véhicule nécessite des réparations qu'ACA n'a jamais su mener à terme malgré des dizaines d'interventions.

Les faits marquants :

- Expertise indépendante (novembre 2024) concluant à la responsabilité d'ACA pour défaut de réglage
- Tentative de surfacturation/escroquerie : devis de 15 000 € puis 10 000 € pour des travaux évalués à 3000 € environ par d'autres professionnels
- Refus de fournir les pièces détachées
- Véhicule valant minimum 50 000 € mal réparé, invendable en l'état et risquant l'immobilisation totale

UN REDRESSEMENT JUDICIAIRE QUI AGGRAVE L'URGENCE

Depuis le 3 décembre 2024, ACA France est en redressement judiciaire (Tribunal de Commerce de Bordeaux). L'entreprise risque la fermeture au 31 décembre 2025, laissant des centaines de clients sans recours ni solution de réparation.

Sans mon véhicule, je perds toute autonomie de déplacement. Je ne peux plus aller à mes rééducations, mes soins, travailler, faire mes courses et avoir des loisirs. Mais je ne suis pas seule dans ce cas. De nombreux clients subissent la même situation sans oser s'exprimer par crainte de représailles sur ce marché captif.

APPEL À TÉMOIGNAGES ET DEMANDES

Je lance donc un appel à témoignages aux clients d'ACA confrontés à des problèmes similaires. Je demande :

- Aux autorités de contrôle (DGCCRF) d'enquêter sur les pratiques commerciales d'ACA
- À l'administrateur et au mandataire judiciaires d'intervenir pour faire respecter les obligations légales
- Aux pouvoirs publics de réguler ce marché de niche pour protéger les personnes handicapées en situation de dépendance

CONTACT PRESSE : Odile Maurin Tél : 06 68 96 93 56 Mail : odile.maurin@gmail.com ↓↓
Facebook : <https://www.facebook.com/Odile31> et <https://www.facebook.com/HANDISOCIAL>
Bluesky : [@odile31.bsky.social](https://bsky.social/@odile31) et [@handi-social.bsky.social](https://bsky.social/@handi-social)
Thread et Instagram : [o.maurin](https://www.instagram.com/o.maurin) et [handisocial](https://www.instagram.com/handisocial)
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/odile-maurin-b0254953>
X / Twitter : [@odile31](https://twitter.com/odile31) et [@HANDI_SOCIAL](https://twitter.com/HANDI_SOCIAL)
Mastodon perso : <https://mamot.fr/deck/@odile31>

DOCUMENTS DISPONIBLES :

- Résumé de la chronologie détaillée (3 ans)
- Jugement de redressement judiciaire
- Témoignages d'autres clients (sur demande)

